

Image not found or type unknown



Gardes d enfants après jugement

Par **nath**, le **20/08/2009** à **13:09**

Bonjour,rn j ai obtenu la garde de mes 2 filles , agées de 6 et 3ans, en février 2009. leur père les a 1 week end sur deux + la moitié des vacances scolaires. il vient de m annoncer qu'il allait se marier et j 'ai peur qu'il redemande 1 garde princpale ou alternée, en a t'il le droit et que dois je faire? rn de + il ne me verse aucune pension alimentaire car il n'ai pas solvable pour le moment.rn merci d'avance pour vos réponses